



**LISTE DES DELIBERATIONS  
du mardi 11 mars 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, MOREAU Sandrine, VINCENDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, GODREAU Anne, MAUFFREY Violaine, PINEAU Yann, GIRAUD Denis, OUVRARD Olivier, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, BERTHEAU Yoan, NOGIER Delphine, CAIGNON Christelle.

**Secrétaire de séance :** BERTHEAU Yoan

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

**N° D2025-03-01 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.89 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019, jusqu'en 2022 inclus, consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale (taux de 18.89%).

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales ont pu à nouveau être voté.

**Considérant** que les bases prévisionnelles doivent augmenter,

**Considérant** que la Communauté de Communes augmente son taux de taxe foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour et 1 voix contre) maintient les taux applicables en 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.89 %

**DELIBERATION : VOTE DES BUDGETS 2025**

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les budgets primitifs 2025 comme suit :

1. N° D2025-03-02 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1A

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 174.88€	87 000.00€
Recettes	52 174.88€	87 000.00€

2. N° D2025-03-03 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1B

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	60 793.54€	243 000.00€
Recettes	60 793.54€	243 000.00€

3. N° D2025-03-04 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR2

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	114 160.86€	127 499.72€
Recettes	114 160.86€	127 499.72€

4. N° D2025-03-05 - Budget Annexe : Gestion des activités commerciales

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 778.17€	7 710.00€
Recettes	24 778.17€	7 710.00€

5. N° D2025-03-06 - Budget Général : Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	903 406.10€	692 616.59€
Recettes	903 406.10€	692 616.59€

**N° D2025-03-07 : VOTE DES SUBVENTIONS**

La commission finances s'est réunie le 27/02/2025 afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions reçus à cette date. Après avoir pris connaissance des propositions faites par la commission, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

OGEC Cantine (Versée en deux fois, en avril et en juillet)	11 000€
Maison Familiale de Mouilleron-St Germain	90€
IFACOM la Ferrière	60€
IME Les Herbiers	60€
BTP CFA VENDEE	90€
MFR Mareuil sur Lay	30€
Restos du cœur	60€
Fonds de solidarité pour le logement	100€

**N° D2025-03-08 : PARTICIPATION 2025 AUX FRAIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE SAINT-PROUANT**

Madame Anne GODREAU, adjointe, donne connaissance au Conseil de la demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de la Commune de Saint Prouant. Cette dernière sollicite un montant de 28 868€ correspondant à 28 enfants inscrits à l'école Isaac Potet, pour l'année scolaire 2024/2025, soit 1 031€ par enfant.

Il est rappelé qu'une convention de participation aux dépenses d'investissement a été établie entre la commune de St Prouant et celle de Monsireigne en 2012. Le montant de la participation relative à cette convention pour 2025 s'élève à 2 473 €.

Ces participations sont obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de verser à la Commune de Saint Prouant la participation aux frais de l'école de 31 341€.

**N° D2025-03-09 : PARTICIPATION 2024 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE FRANCOISE DOLTO DES HERBIERS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique Françoise Dolto de la Ville de Herbiers pour l'année scolaire 2023/2024. Cette dernière sollicite un montant de 977.72€ pour un élève.

Pour rappel, la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement d'une école publique située sur une autre commune est obligatoire si la commune de résidence ne dispose pas d'école publique.

Le Conseil accepte de verser la somme de 977.72€ à la Ville des Herbiers.

**N° D2025-03-10 : PARTICIPATION 2025 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE SAINT-PROUANT**

M. le Maire informe le conseil de la demande de participation de l'OGEC de Saint-Prouant, pour deux enfants scolarisés à l'école privée, pour l'année 2024/2025.

M. le Maire propose de verser à l'OGEC de St Prouant, le même montant par enfant que celui versé par la Commune de Saint-Prouant, soit 852 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la même somme par enfant que celle attribuée par la Commune de Saint Prouant, soit 852 € x 2 élèves = 1 704€.

**N° D2025-03-11 : DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE CHAVAGNES LES REDOUX AUX FRAIS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été demandé à CALYPSO, gestionnaire du centre de loisirs, de transmettre à la commune le détail des heures concernant l'accueil de loisirs.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
COMMUNE DE MONSIREIGNE

Il s'avère que pour la partie **Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH)** pour l'année 2024, Calypso a facturé 1 264,50 heures pour des enfants de Chavagnes les redoux et 5 174,00 heures pour des enfants de Monsireigne.

Les élus décident de solliciter la commune de Chavagnes les Redoux pour participer aux frais de fonctionnement de l'Accueil de loisirs, au prorata des heures facturées aux familles de Chavagnes les Redoux selon le calcul suivant :

<b>Nombre d'heures réparties en 2024 en ALSH :</b>	
Monsireigne	5 174,00 h
<b>Chavagnes les Redoux</b>	<b>1 264,50 h</b>
<b>Total</b>	<b>6 438,50 h</b>

<b>Facturation Calypso en 2024 en ALSH</b>	
ALSH	32 806,00 €
Participation administrative	2 013,00 €
Heures supplémentaires ALSH	3 025,00 €
Séjours	1 466,00 €
<b>Total</b>	<b>39 310,00 €</b>
<b>A déduire de ce montant :</b>	
<i>Participation des familles</i>	<i>17 307,27 €</i>
<i>Subventions CAF MSA</i>	<i>4 261,58 €</i>
<b>Total</b>	<b>21 568,85 €</b>
<b>Cout total ALSH</b>	<b>17 741,15 €</b>

Au regard du nombre d'heures de fréquentation ALSH des familles de Chavagnes Les Redoux sur l'année 2024, la subvention demandée à la commune de Chavagnes Les Redoux, au prorata des heures facturées, est de  $17\,741,15\text{€} / 6\,438,50 \times 1\,264,50 = 3\,484.30\text{€}$ .

**N° D2025-03-12 : DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION DES PLAQUES DU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la rénovation des plaques du monument aux morts communal (2 080€ HT) situé place de l'église et indique que la Commune peut prétendre à une subvention de 50% soit 1 040€ HT de l'Office National des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de rénovation des plaques du Monument aux morts communal, et sollicite la subvention correspondante.

**N° D2025-03-13 : DELIBERATION PORTANT ALIENATION DE L'IMMEUBLE SITUE N°38 RUE DE ROCHEREAU**

Vu la délibération n°D2024-12-07 du Conseil Municipal en date du 03/12/2024,

Considérant que l'immeuble (terrain + bâtiment) situé au n°38 rue de Rochereau (cadastré AB143) appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien cadastré AB143 établie par l'Office notarial de Pouzauges en date du 20/04/2023,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, termites, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 17/05/2024,

Considérant l'audit énergétique en date du 05/06/2024,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de ce bâtiment,

Considérant la possibilité de réaliser plusieurs logements dans le bâtiment existant, et une nouvelle construction sur le terrain attenant (à viabiliser) ;

Considérant la possibilité d'obtenir des aides à la réhabilitation de logements anciens sur le territoire du Pays de Pouzauges ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bien a été mis en vente dans deux agences immobilières au prix de 150 000€ Frais d'Agence Inclus (FAI).

Il a reçu une proposition d'offre d'achat de la part de M. ESSERTEL Aymeric en date du 05/03/2025 au prix de 150 000€ FAI.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** à l'unanimité l'offre de 150 000€ Frais d'Agence Inclus de M. ESSERTEL Aymeric pour l'achat de l'immeuble situé au n°38 Rue de Rochereau (cadastré AB143).

**N° D2025-03-14 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°D2025-02-11 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES »**

Vu la délibération n°D2025-02-11 du 11/02/2025,

Considérant que l'adhésion au groupement de commande doit être réalisé avant le 30/04/2025 et que le retrait de la délibération n°D2025-02-11 n'entraîne aucune conséquence sur ce groupement de commande,

Considérant le contexte actuel du marché de fourniture de l'électricité, il est plus favorable pour les finances de la commune de Monsireigne de maintenir ses contrats pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité au Tarif Réglementé de Vente comme c'est le cas actuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retirer la délibération n°D2025-02-11 du 11/02/2025.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
SIMIE-VIAUD	Fourniture et pose châssis désenfumage salle de sport	4 967.82€

INFORMATIONS DIVERSES

- **Communauté de Communes** : Le bilan des activités de la Communauté de Communes de janvier-février 2025 a été transmis aux élus.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 8 avril 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 6 mai 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 17 juin 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 15 juillet 2025 à 20h30, salle de réunions.
  
- ✍ **Réunion avec le Cabinet ABLOMÉ** : Réunion avec le Conseil Municipal le jeudi 13 mars 2025 de 18h00 à 19h30, puis avec les commerçants à partir de 19h30, salle de réunions
  
- ✍ **Inauguration terrain 5x5, liaison douce et aménagement cimetière** : le samedi 17 mai 2025 à 10h00, Salle de l'Alouette.

Vu par le secrétaire de séance : M. BERTHEAU Yoan

Le Maire, Michel GABORIT

